

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS  
-----

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER  
-----

CANTON  
LUMBRES  
-----

**Délibération****N° 2022/54**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux  
le LUNDI 17 OCTOBRE 2022 à dix-huit heures trente minutes  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Onze Octobre  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception  
de :

Mme WESTENHOEFFER Véronique (proc M. PRINGAULT Gérard), M. BONNAIRE  
Serge (proc Mme Joël DELRUE), M. GUILBERT Richard (proc M. MONBAILLY  
Vincent), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents  
excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

M. DUBIEZ Francis était absent aux points de l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 15  
Septembre 2022,
- Signature de la convention cadre Petites Villes de demain valant opération de  
revitalisation du centre-bourg,
- Attribution du marché de travaux pour la requalification du centre-bourg.

### **OBJET : DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que le  
Décret 2022-1091 du 29 Juillet 2022 prévoit la désignation d'un conseiller  
municipal en qualité de correspondant Incendie et Secours.

Son rôle est de :

- Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et  
documents opérationnels, administratifs et techniques du Service Local  
d'Incendie et de Secours qui relève le cas échéant de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la  
sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux  
mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de  
planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre  
l'incendie de la commune ;
- Il informe périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène  
dans son domaine de compétence.

Élection du correspondant Incendie et Secours :  
Nombre de votants : 26  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 26  
Majorité absolue : 14

Ont obtenu : M. LEFEBVRE Hervé : 18 voix  
M. MONBAILLY Vincent : 8 voix

M. LEFEBVRE Hervé ayant obtenu la majorité des voix au premier tour de scrutin  
a été élu correspondant Incendie et Secours et a déclaré accepter cette fonction.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 18/10/2022  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **19 OCT. 2022**  
et publication ou notification  
du **19 OCT. 2022**

**Le Maire,**  
**Joëlle DELRUE**

